

CARTE NATIONALE d'IDENTITÉ

PERSONNES MAJEURES

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT : <https://demarches.mauguio-carnon.com>
Pour les doubles demandes CNI et Passeport : ne constituer qu'un seul dossier

Pré-demande en ligne :

<https://herault.gouv.fr/demarches-administratives/carte-d-identite-passeport>

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES DOSSIERS (ORIGINALES & COPIES)

- Document CERFA dûment complété **OU** impression du récapitulatif de la demande en ligne (site Internet Préfecture)
- Justificatif de domicile de – de 6 mois (Original ou impression internet : Avis d'imposition de l'année en cours, factures EDF, Internet ou Téléphonie)
- 1 photo récente d'identité de – de 6 mois (sans lunettes, ni barrettes sur fond clair) pas de sourire, visage dégagé.

1^{ère} DEMANDE

- ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées)) **je vérifie** : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

OU

- Passeport en cours de validité **OU** périmé depuis – de 5 ans

RENOUVELLEMENT

- Ancienne CNI périmée depuis – de 5 ans
 - Justificatif de la programmation d'un voyage (billets d'avion, réservation d'hôtel, réservation camping, etc...)
- OU**
- Déclaration sur l'honneur pour un déplacement dans un pays frontalier
 - CNI PERIMÉE DEPUIS PLUS DE 5 ANS + ABSENCE DE PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ**
→ ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées)) **je vérifie** : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

PERTE OU VOL

- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité le cas échéant
- Avis d'imposition de l'année en cours
- PERTE** : Déclaration de perte à établir en Mairie lors du dépôt du dossier
- VOL** : Déclaration de vol à établir à la Gendarmerie
- TIMBRES FISCAUX : 25 €

- Passeport en cours de validité**

ABSENCE DE PASSEPORT

- ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées) <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- Photocopie du permis de Conduire
- ATTENTION si absence du nouveau permis de conduire OU de l'avis d'imposition de l'année en cours : FOURNIR OBLIGATOIREMENT le livret de famille des parent OU l'attestation de droits à l'Assurance Maladies.**

PERSONNES HÉBERGÉES

- Justificatif de domicile de – de 3 mois de l'hébergeant (Avis d'imposition de l'année en cours, factures EDF ou SAUR)
- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité **OU** périmé depuis – de 5 ans
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant

MARIAGE OU VEUVAGE

- Mariage : extrait d'acte de mariage de – de 3 mois pour le nom d'épouse
- Veuvage : extrait d'acte de décès de – de 3 mois.

DIVORCE

- Si usage du nom de l'ex-époux après divorce : Jugement de divorce le stipulant ou autorisation de l'ex-conjoint (pas besoin de justificatif en cas de divorce pour enlever le nom d'épouse).

PERSONNES NÉES A L'ÉTRANGER

- Justificatif de nationalité française (pour les personnes nées à l'étranger ou de parent(s) né(s) à l'étranger : document inutile si vous possédez une Carte Nationale d'Identité sécurisée ou un Passeport sécurisé périmé(s) depuis – de 5 ans)

PRÉSENCE DE L'INTÉRESSÉ OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER

PASSEPORT

PERSONNES MAJEURES

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT : <https://demarches.mauguio-carnon.com>
Pour les doubles demandes CNI et Passeport : ne constituer qu'un seul dossier

Pré-demande en ligne :

<https://herault.gouv.fr/demarches-administratives/carte-d-identite-passeport>

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES DOSSIERS (ORIGINALES & COPIES)

- Document CERFA dûment complété **OU** impression du récapitulatif de la demande en ligne (site Internet Préfecture)
- Justificatif de domicile de – de 6 mois (Original ou impression internet : Avis d'imposition de l'année en cours, factures EDF, Internet ou Téléphonie)
- 1 photo récente d'identité de – de 6 mois (sans lunettes, ni barrettes, sur fond clair) pas de sourire, visage dégagé.
- Timbres fiscaux : 86 €

1^{ère} DEMANDE

- ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées) **je vérifie** : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

OU

- Carte Nationale d'Identité en cours de validité **OU** périmée depuis – de 5 ans

RENOUVELLEMENT

- Ancien PASSEPORT périmé depuis – de 5 ans
- Carte Nationale d'Identité
- PASSEPORT ETABLI AVANT 2006 + ABSENCE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ
→ ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées)) **je vérifie** : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

PERTE OU VOL

- Photocopie du PASSEPORT le cas échéant
- Avis d'imposition de l'année en cours
- PERTE** : Déclaration de perte à établir en Mairie lors du dépôt du dossier
- VOL** : Déclaration de vol à établir à la Gendarmerie
- Carte Nationale d'Identité en cours de validité OU périmée depuis – de 5 ans**

ABSENCE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

- ORIGINAL de la copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois si la Commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (villes dématérialisées)) **je vérifie** : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- Photocopie du permis de Conduire
- ATTENTION si absence du nouveau permis de conduire OU de l'avis d'imposition de l'année en cours : FOURNIR OBLIGATOIREMENT le livret de famille des parent OU l'attestation de droits à l'Assurance Maladies.**

PERSONNES HÉBERGÉES

- Justificatif de domicile de – de 3 mois (Avis d'imposition de l'année en cours, factures EDF ou SAUR)
- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité **OU** périmé depuis – de 5 ans
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant

MARIAGE OU VEUVAGE

- Mariage : extrait d'acte de mariage de – de 3 mois pour le nom d'épouse
- Veuvage : extrait d'acte de décès de – de 3 mois.

DIVORCE

- Si usage du nom de l'ex-époux après divorce : Jugement de divorce le stipulant ou autorisation de l'ex-conjoint (pas besoin de justificatif en cas de divorce pour enlever le nom d'épouse).

PERSONNES NÉES A L'ÉTRANGER

- Justificatif de nationalité française
- Déclaration d'acquisition de la Nationalité Française par mariage
- Déclaration d'acquisition de la Nationalité Française par décret de naturalisation ou de réintégration

PRÉSENCE DE L'INTÉRESSÉ OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER